N’oubliez pas de vous présenter en Mairie, munis de votre carte d’identité, livret de famille et justificatif de domicile afin que nous puissions vous renseigner sur vos diverses démarches :- services des eaux,

- ordures ménagères,
- déchetteries,
- certificat d’immatriculation,
- inscription sur les listes électorales, etc...

Si vous déménagez, pensez également à nous prévenir de votre départ.